

Monsieur
Thomas Birbaum
Député-suppléant
Ch. de Chenevière 42
1868 Collombey



Date 18 MAI 2020

Question écrite n° 2020.03.062 du 9 mars 2020 intitulée « Crise organisationnelle pour l'Hôpital Riviera-Chablais, en pleine épidémie virale »

Monsieur le député-suppléant,

Le Conseil d'Etat a pris connaissance de votre question écrite citée en référence et nous charge de vous répondre comme il suit.

La création de l'Hôpital Riviera-Chablais Vaud-Valais (HRC) est un long processus qui a débuté depuis plus de 20 ans. Après de nombreuses années de planification et de construction, les premiers patients ont été pris en charge dans le nouveau Centre hospitalier de Rennaz. Les années 2019 et 2020, caractérisées par le déménagement de plusieurs sites hospitaliers sous un même toit et par une phase de démarrage dans un environnement de travail singulièrement modifié, sont une délicate phase de transition. En dépit d'une planification intense, des difficultés de nature organisationnelle, ne remettant pas en cause la sécurité des patients et la qualité des soins, ont été constatées. Leur résolution nécessite une approche transversale seule à même d'apporter des solutions durables.

Afin de soutenir la direction générale dans les efforts de consolidation de l'organisation des activités médico-soignantes, le Conseil d'Etablissement de l'HRC a mandaté le Professeur Pierre-François Leyvraz, ancien directeur général du CHUV. Sans attendre cette nomination, l'HRC avait commencé à organiser des rencontres régulières avec les syndicats et les représentants du personnel afin de discuter des mesures à mettre en œuvre pour travailler sereinement. Ces séances permettent de régler de nombreuses problématiques dans un esprit constructif.

En outre, l'HRC doit faire face à d'importantes difficultés financières liées en partie à ses plus grandes charges d'investissements à amortir, mais aussi au manque de recettes liées à l'exploitation. De manière à faire toute la lumière sur la gestion financière et prévisionnelle de l'HRC, les cantons ont mandaté le Contrôle cantonal des finances (CCF) vaudois, en collaboration avec l'inspection des finances (IF) du Valais pour examiner en détail la situation financière de l'HRC. Pour les aspects de gouvernance et d'organisation financière, la société d'audit BDO Visura a notamment été chargée d'analyser le fonctionnement du Conseil d'Etablissement et de la direction générale ainsi que la faisabilité des mesures d'assainissement prises. Les conclusions de ces audits seront transmises durant l'été 2020 aux cantons.



En conclusion, les cantons de Vaud et du Valais suivent très attentivement la situation de l'HRC et mettent tout en œuvre pour soutenir cet hôpital intercantonal durant cette période de transition. Les priorités des cantons sont d'une part d'octroyer à l'HRC les garanties financières nécessaires pour qu'il puisse accomplir son mandat de prestations et assurer la prise en charge des patients dans les meilleures conditions, mais aussi, par le biais des audits, à encadrer l'HRC pour retrouver le plus rapidement possible une situation financière saine et un climat de travail serein.

Tout en espérant avoir répondu à votre demande, nous vous prions d'agréer, Monsieur le député-suppléant, l'expression de nos salutations les meilleures.



Esther Waeber-Kalbermatten
Conseillère d'Etat

Copie à Président du Grand Conseil
Service parlementaire